République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 septembre 2024

Date convocation : 13 septembre 2024	*vingt septembre deux mille vingt-quatre, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Votants : 7	**Excusé(e)s:** Charles ALDROVANDI
Pour : 7	**Absent(e)s:** Isabelle BENOIT
Contre : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Budget principal : décision modificative (virements entre lignes budgétaires)

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la dépense d'acquisition d'un nouveau défibrillateur, en remplacement de l'ancien défectueux et non réparable, est à imputer en investissement sur le compte 2188 (Immobilisations corporelles/Autres immobilisations corporelles/Autres).
Aucun budget n'a été prévu sur le chapitre 21. Il est donc proposé de réaliser un virement de crédit par décision modificative vers le compte 2188, pour un montant de 1 238,40 €.

La participation financière à l'investissement au syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes est à imputer en investissement sur le compte 2041512 (Immobilisations incorporelles/Subventions d'équipement versées/Groupements de collectivités/GFP de rattachement/Bâtiments et installation).
Aucun budget n'a été prévu sur le chapitre 204. Il est donc proposé de réaliser un virement de crédit par décision modificative vers le compte 2041512, pour un montant de 2 078,09 €.

La somme correspondant au total de ces dépenses, 3 316,49 €, sera déduite de l'article 203 sur l'opération 108 (Rénovation église), ce poste étant suffisamment doté.

Cette délibération est mise aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Adopte la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
048-214800195-DE_079_2024-DE
AGEDI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,



François Rouveyrol

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
048-214800195-DE_079_2024-DE
AGEDI

BARRE DES CEVENNES **Exercice : 2024**

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
20/09/2024	2188-0	Autres immobilisations corporelles	1 238,40				
20/09/2024	203-108	Frais d'études, recherche, développement	-3 316,49				
20/09/2024	2041512-0	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 078,09				
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**
DEFICIT			**0,00**				

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
048-214800195-DE_079_2024-DE
A G E D I